

Voie de contournement Ouest – Champfeuillet / Parvis

Il s'agit de préciser et poursuivre la réflexion conduite lors de la mise en œuvre du parc d'activités de Champfeuillet et conduisant à qualifier et traiter les rives de la voie de contournement Ouest.

Du Sud au Nord, la séquence Champfeuillet-Parvis fait apparaître à l'Ouest de la voie une zone naturelle bien structurée par le marais du Placyre puis en amont le détour bien délimité du hameau du Picheras et un boisement existant entre le hameau et la voie.

A l'Est, les vues sont masquées par un mur et la séquence restante se décompose entre :

- un segment déjà urbanisé et très en vue (zone du Parvis) nécessitant une requalification de son entour en continuité de l'autre segment ;
- un segment à structurer par des arbres d'alignement redoublant un alignement des constructions à venir à usage d'activités et un traitement soigné des façades (principales) et des espaces extérieurs permettant de qualifier les vues proches.

L'ensemble permet de fixer et traiter les ambiances et les paysages de part et d'autre des limites intangibles d'urbanisation arrêtées au Schéma Directeur.



- Espaces naturels et agricoles
- Vues lointaines
- Limite stratégique
- Traitement paysager à réaliser
- Façades à traiter qualitativement
- Buttes paysagées
- Effet vitrine à requalifier